



Projet LGV PACA

Note sur le déroulement de la charte de consultation des acteurs au 30 janvier 2007

Le Conseil d'Administration de Réseau ferré de France demande explicitement dans sa décision du 6 décembre 2005 que les concertations nécessaires se poursuivent avec les membres du comité d'orientation et qu'un dispositif d'information du public et de consultation des acteurs soit mis en place.

Ces principes de la concertation répondent à la fois à des demandes fortes de participation issues du débat public et à une pratique du dialogue que Réseau ferré de France, maître d'ouvrage, développe dans le cadre des projets qui lui sont confiés, en lien avec des législations française et européenne de plus en plus ambitieuses.

Par conséquent, Réseau ferré de France propose un dispositif de consultation des acteurs et d'information du public. C'est Réseau ferré de France qui en prend l'initiative parce que nous pensons que c'est la bonne démarche après le débat public, pour ce projet et pour ceux qui se sentent concernés par ce projet. C'est aussi Réseau ferré de France qui en est responsable.

Réseau ferré de France s'engage dans une démarche volontaire et continue pour associer toutes les parties prenantes à l'élaboration du projet de LGV PACA.

La **concertation** dans cette phase des études, c'est la poursuite du travail partenarial avec les co-financeurs. C'est là que se prépare, puis se prenne la plupart des décisions sur le projet.

La consultation des acteurs doit, quant à elle, permettre une meilleure prise en compte des préoccupations exprimées et faciliter ainsi la réalisation d'un projet respectueux de son environnement. Elle porte essentiellement sur les conditions de l'inscription du projet dans son territoire en tirant parti des connaissances et de la compétence de chacun des participants.

Cette consultation ne porte donc pas sur la définition du projet optimal qui relève principalement de la concertation avec les partenaires co-financeurs et les collectivités territoriales, dans le cadre du programme des études complémentaires.

Enfin, des outils d'information sont prévus à destination du public pour le tenir informé sur l'avancée du projet : sera mis en place un site Internet, un journal d'information, des relations presse régulières et des rencontres individuelles et collectives.

Le dispositif de consultation des acteurs et d'information du public fait l'objet d'une charte que Réseau ferré de France propose aux acteurs qui souhaitent s'associer à la réflexion conduite sur ce projet afin de l'optimiser.

La charte mentionne que cette consultation et cette information se feront sous l'égide d'un secrétariat technique, composé de représentants des différents acteurs de niveau régional, qui suivra et animera la démarche.

Que propose la charte ?

- Les règles du jeu de la consultation et de l'information,
- Un cadre de travail précis, assorti d'engagements préalables,
- Des groupes de travail thématiques,
- Une représentation équilibrée avec désignation d'un représentant et d'un suppléant par acteur,
- Des réunions périodiques et une réunion annuelle des acteurs,
- Un secrétariat technique piloté par Réseau ferré de France pour le suivi et l'animation de la démarche.

Les objectifs de la consultation des acteurs :

- Poursuivre le dialogue et la réflexion,
- Eclairer Réseau ferré de France et ses partenaires,
- Informer sur le programme d'études,
- Recueillir des informations pour alimenter le programme d'études.

Les participants :

- Réseau ferré de France pilote la démarche,
- Réseau ferré de France sollicite des auteurs de cahiers d'acteurs et de contributions,
- Représentation équilibrée des différentes catégories d'acteurs,
- Un représentant et un suppléant par acteur sollicité.

Fonctionnement d'un groupe de travail :

- Produire collectivement une réflexion en réponse à une ou plusieurs questions,
- 10 à 20 participants / 2 à 3 réunions,
- Des éclairages apportés par des experts,
- Des contributions des participants,
- Une synthèse validée par le secrétariat technique et transmise aux membres du Comité d'Orientation.

Réseau ferré de France a présenté l'ensemble de cette démarche lors de la réunion des acteurs tenue à Marseille le 6 juillet 2006 (plus de 60 participants).

Pendant l'été 2006, Réseau ferré de France a sollicité la participation des acteurs qui, durant le débat public, ont contribué à enrichir la réflexion collective, notamment ceux qui ont rédigé des cahiers d'acteurs et des contributions : élus et techniciens des collectivités territoriales, membres des commissions consultatives de l'Etat, des associations et des chambres consulaires afin de constituer les 3 groupes thématiques initialement prévus :

- Milieu humain,
- Agriculture-Viticulture,
- Biodiversité et Milieu Naturel,

ainsi qu'un 4^{ème} groupe : « Aménagement du territoire » dont la constitution a été retenue suite à la réunion des acteurs du 6 juillet 2006.

Réseau ferré de France a précisé que ces listes n'étaient pas définitives et que de nouveaux entrants pouvaient venir les compléter.

- Le secrétariat technique est constitué des représentants du :
 - CR PACA, CRCI PACAC, DRE PACA, SGAR PACA, DRAF PACA, Association TGV Développement Var-Nice-Côte d'Azur, Association TGV Provence Côte d'Azur, Association URVN, LPO et la SNCF.

Il s'est réuni le 14 septembre 2006 et le 25 janvier 2007 (voir compte-rendu de la réunion).

- Une première réunion pour chacun des groupes :

(voir liste des participants en annexe)

- Milieu humain, le 14 novembre 2006 (une dizaine de participants),
- Agriculture – Viticulture, le 20 novembre 2006 (une dizaine de participants),
- Biodiversité et milieu naturel, le 23 novembre 2006 (une dizaine de participants),
- Aménagement du territoire, le 30 novembre 2006 (une vingtaine de participants).

La deuxième réunion de ces groupes aura lieu la 2^{ème} quinzaine de février 2007.
L'objectif des 2 à 3 réunions est le suivant :

- 1) Identifier les sujets importants pour la thématique du groupe,
- 2) Définir les objectifs ou les orientations qui semblent prioritaires,
- 3) Recueillir des propositions.

Grâce aussi aux éclairages apportés par des experts sur des points qui sembleront utiles aux participants, Réseau ferré de France recueillera les interventions et en fera une synthèse qui sera validée par le secrétariat technique puis présentée au comité technique et au comité d'orientation LGV PACA.

Problématiques identifiées,

- pour le groupe de travail thématique milieu humain :
« Comment protéger la population contre les nuisances ? »,
- pour le groupe de travail thématique agriculture-viticulture :
« Comment réduire les emprises du projet, limiter ou compenser au mieux les impacts directs et les conséquences indirects sur l'agriculture et la viticulture? »,
- pour le groupe de travail thématique biodiversité-milieu-naturel :
« Comment évaluer, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité et le milieu naturel ? »,
- pour le groupe de travail aménagement du territoire :
« Comment prendre en compte les effets socio-économiques du projet sur les territoires ? ».

En conclusion :

3 instances différentes pour faciliter la réalisation d'un projet respectueux de son environnement :

- 1 réunion annuelle des acteurs aux grandes étapes du projet,
- 1 secrétariat technique d'acteurs régionaux pour préparer et suivre le travail des groupes thématiques,
- 4 groupes de travail d'acteurs locaux pour tirer parti des connaissances et de la compétence de chacun sur des thématiques clés pour l'insertion du projet.